

**Siège social**

935, rue de la Gauchetière
Ouest, 11^e étage
Montréal (Québec)
H3B 2M9 Canada

Bureau régional

17641 South Ashland Ave
2nd Floor
Homewood, Illinois
60430, United States

DIVISIONS**Pacifique**

11717 – 138th Street
Surrey (Colombie-
Britannique)
V3R 6T5 Canada

Montagnes

10229 – 127th Avenue
Edmonton (Alberta)
T5E 0B9 Canada

Prairies

821, boul. Lagimodière
Winnipeg (Manitoba)
R2J 0T8 Canada

Nord des Grands-Lacs

633 Creditstone Road
Toronto (Ontario)
L4K 4N2 Canada

Sud des Grands-Lacs

500 St. Andrew Street
Sarnia (Ontario)
N7T 8G3

Champlain

4500, rue Hickmore
Montréal (Québec)
H4T 1K2 Canada

Nord

3680 Linda Lee Lane, Fl 2
Lake Orion, Michigan
48359, United States

Centre

15840 West Avenue
Harvey, Illinois
60426, United States

Sud

2921 Horn Lake Road
Memphis, Tennessee
38109, United States

Police du CN – Urgence

1 800 465-9239

Stephen Covey

Chef de la Police et de la sécurité du CN

CN

935, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2M9
Canada

Tél. : 514 399-6220

Paul Harridine

Vice-président, Gestion des
achats et approvisionnements

CN

935, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2M9
Canada

Tél. : 514 399-8890

Message important à l'intention des entrepreneurs et des fournisseurs du CN

Le 29 octobre 2021, Transports Canada a publié un arrêté qui rend obligatoire la vaccination contre la COVID-19 des membres du personnel des chemins de fer sous réglementation fédérale au Canada afin d'améliorer la sécurité et la fiabilité du réseau de transport canadien.

L'arrêté exige que les membres du personnel, les entrepreneurs, les consultants, les agents et les fournisseurs ainsi que toute personne ayant accès aux propriétés du CN au Canada aient reçu au moins une dose de vaccin contre la COVID-19 avant le 15 novembre 2021 et soient entièrement vaccinés avant le 24 janvier 2022.

Les fournisseurs peuvent être exemptés de l'obligation de vaccination s'ils mènent leurs activités à l'extérieur et s'ils ne se trouvent pas à proximité de membres du personnel du CN. Les employés des fournisseurs doivent être entièrement vaccinés s'ils travaillent à proximité d'un membre du personnel du CN à l'extérieur ou si leur travail les oblige à entrer à tout moment dans une installation du CN pour quelque raison que ce soit.

De plus, l'arrêté exige que le CN ait une politique officielle relativement à la vaccination obligatoire contre la COVID-19; on peut consulter cette politique, qui s'applique aux entrepreneurs, aux consultants, aux agents et aux fournisseurs ainsi qu'à toute personne qui accède aux propriétés du CN au Canada, dans le Portail des fournisseurs.

Veillez prendre un instant pour lire notre politique, car elle s'applique à vous et à vos employés et, s'il y a lieu, à vos sous-traitants et à leurs employés. Veuillez également noter que le CN se réserve le droit de vérifier la conformité à sa politique de vaccination. Toutes les personnes qui accèdent aux propriétés du CN pour y travailler doivent en tout temps avoir sur soi leur

**Siège social**

935, rue de la Gauchetière
Ouest, 11^e étage
Montréal (Québec)
H3B 2M9 Canada

Bureau régional

17641 South Ashland Ave
2nd Floor
Homewood, Illinois
60430, United States

DIVISIONS**Pacifique**

11717 – 138th Street
Surrey (Colombie-
Britannique)
V3R 6T5 Canada

Montagnes

10229 – 127th Avenue
Edmonton (Alberta)
T5E 0B9 Canada

Prairies

821, boul. Lagimodière
Winnipeg (Manitoba)
R2J 0T8 Canada

Nord des Grands-Lacs

633 Creditstone Road
Toronto (Ontario)
L4K 4N2 Canada

Sud des Grands-Lacs

500 St. Andrew Street
Sarnia (Ontario)
N7T 8G3

Champlain

4500, rue Hickmore
Montréal (Québec)
H4T 1K2 Canada

Nord

3680 Linda Lee Lane, Fl 2
Lake Orion, Michigan
48359, United States

Centre

15840 West Avenue
Harvey, Illinois
60426, United States

Sud

2921 Horn Lake Road
Memphis, Tennessee
38109, United States

Police du CN – Urgence

1 800 465-9239

preuve de vaccination. À partir du 24 janvier 2022, toute personne ne détenant pas une preuve de vaccination ne pourra pas être affectée à des tâches réalisées sur les propriétés du CN au Canada, et toute personne qui contrevient à notre obligation de vaccination se verra refuser l'accès aux propriétés du CN au Canada.

La sécurité et le bien-être des membres de notre personnel, de nos clients et de nos fournisseurs sont essentiels à notre capacité de stimuler l'économie. C'est dans un esprit de responsabilité partagée que nous sollicitons votre engagement et votre leadership dans cette lutte contre la COVID-19.

Sincères salutations,

Stephen Covey

Chef de la Police et de la sécurité du CN

Paul Harridine

Vice-président Gestion des achats et approvisionnements